

QU'EST CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Qu'est-ce que les biodéchets ?

Les biodéchets sont constitués des **déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables** (tonte de pelouse, feuilles mortes, etc.). Une partie de ces déchets peut donc être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la pratique du compostage.

Comment ça marche ?

Le compostage est un **procédé naturel** qui permet, avec le temps, la dégradation des biodéchets et nous donne au final du **compost**, une sorte de terreau (comme de l'humus en forêt) pour le jardin. C'est grâce à l'action des champignons et des bactéries dans un premier temps, puis des vers et des insectes ensuite que nos biodéchets se dégradent sous l'effet de la montée en température produite à l'intérieur du composteur.

Pourquoi composter ?

Composter c'est le **1^{er} geste de la réduction des déchets** qui permet de diminuer de manière conséquente sa production d'ordures ménagères.

Composter vous permettra de :

- Réduire votre production d'ordures ménagères ;
- De jardiner au naturel avec un amendement de qualité ;
- D'apprendre de nouvelles techniques ;
- De développer votre fibre écologique !

Que peut-on composter ?

Les épluchures de fruits et de légumes, les coquilles d'œufs écrasées, le marc de café et filtres en papier, les sachets de thé, les restes de repas, les feuilles mortes, la tonte de gazon, la paille, le foin, l'essuie-tout, serviettes en papier...

Attention : on ne met pas les restes de viande, poisson, crustacés. Pour éviter les odeurs et d'attirer les petits rongeurs au fond du jardin !

On évite également : les déchets de jardin traités chimiquement, les végétaux trop gros (au-delà de 3 cm), les plantes malades, certaines variétés de plants comme les résineux, les coupe de thuyas et les feuilles vernissées.

COMMENT COMPOSTER SUR LE TERRITOIRE DE LA CARENE ?

La CARENE vous offre aujourd'hui trois possibilités pour composter vos biodéchets :

- Les composteurs individuels
- Les composteurs collectifs en pied d'immeuble
- Les composteurs partagés de quartier

1/ Avec un composteur individuel

Depuis 2006, la CARENE propose l'acquisition de composteurs individuels pour les habitants du territoire contre participation financière.

Ce sont **plus de 12 000** composteurs individuels qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération. Un chiffre croissant ces dernières années.

Le kit de compostage se compose d'un bac à compost à monter soi-même, d'un bioseau pour les déchets de cuisine et d'un guide du compostage.

Modèles et prix :

Composteur 400L = 19€

Composteur 600L = 26€

Comment se procurer un composteur individuel ?

*Au siège de l'agglomération :

- ➔ Contactez le service Gestion des Déchets de la CARENE au 02 51 76 13 22 pour vous inscrire à une permanence le mercredi après-midi entre 14h et 17h30.
- ➔ Venez récupérer votre kit de compostage lors de cette permanence au siège de la CARENE situé au 4 avenue du commandant L'Herminier à Saint-Nazaire.
- ➔ Posez vos questions à l'animateur du tri qui vous donnera les conseils pratiques pour le bon démarrage de votre composteur.
- ➔ Réglez le montant de votre composteur le mois suivant, à réception de la facture à votre domicile.

*Lors d'une distribution sur les communes :

- ➔ La CARENE propose des distributions sur les communes du territoire à certaines périodes de l'année.
- ➔ Ces distributions sont communiquées en amont sur le site internet de la CARENE, dans la rubrique déchets.
- ➔ Se munir d'un justificatif de domicile et se rendre sur le lieu du retrait.
- ➔ Réglez le montant de votre composteur le mois suivant, à réception de la facture à votre domicile.

2/ Dans un composteur collectif en pied d'immeuble

Ces équipements sont installés dans les jardins ou dans les cours des immeubles en copropriété sur des **terrains privés** et sont accessibles aux résidents volontaires.

Notre prestataire Compostri est chargé d'accompagner les porteurs de projet au lancement, de mettre en place les composteurs et d'en assurer le suivi, notamment pour l'apport de broyat. Ensuite la gestion du site se fait avec les participants et un référent nommé au départ.

Environ **une soixantaine** composteurs collectifs en pied d'immeuble ont été installés depuis 2013.

Quelles sont les conditions pour installer un nouveau composteur collectif ?

- Réunir au minimum 5 foyers pour y participer
- Désigner un référent de site
- Avoir l'accord de la copropriété, du syndic ou du bailleur

En pratique

Si vous avez réuni toutes les conditions pour la mise en place d'un nouveau site, merci d'adresser votre demande à :

Compostri
charles.guilgars@compostri.fr

3/ Dans un composteur partagé de quartier

La CARENE accompagne le développement de composteurs partagés sur le **domaine public** à la demande des habitants.

Notre prestataire Compostri est chargé d'accompagner les porteurs de projet au lancement, de mettre en place les composteurs et d'en assurer le suivi, notamment pour l'apport de broyat. Ensuite la gestion du site se fait avec les participants et un référent nommé au départ.

C'est aussi un moyen de développer le lien social entre les habitants et voisins d'un même quartier.

Quelles sont les conditions pour installer un nouveau composteur partagé de quartier ?

- Avoir identifié un lieu et un espace suffisant pour sa mise en place
- Réunir au minimum 5 foyers pour y participer
- Désigner un référent de site

En pratique

Si vous avez réuni toutes les conditions pour la mise en place d'un nouveau site, merci d'adresser votre demande à :

Direction Gestion et Valorisation des Déchet
CARENE
02 51 76 13 22

Pour savoir s'il en existe déjà un près de chez vous, vous pouvez consulter la carte Ma collecte en 1 clic, rubrique déchet sur agglo-carene.fr.